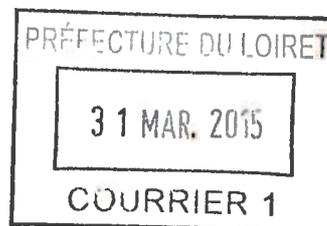


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

19/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte administratif 2014 du budget principal

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2014 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2015;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat et confie la présidence à Madame Elysabeth CATOIRE et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	5 684 897,57	5 003 066,29	-1 433 252,67
Recettes d'investissement	5 684 897,57	3 569 813,62	
Dépenses de fonctionnement	6 904 541,92	6 853 668,54	293 095,93
Recettes de fonctionnement	6 904 541,92	7 146 764,47	

Les restes à réaliser 2014 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 328 094,19 €

Recettes d'investissement : 677 237,87 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

Le Président
Jean-Paul ROCHE

